

La discrète influence des groupes d'entreprises sur les politiques

Interview de Christophe Goethals et Marcus Wunderle
par Laurence Van Ruymbeke

Les multinationales et autres groupes d'entreprises ont un impact évident sur la prise de décision politique. Ils ne manquent pas d'arguments, ne fût-ce qu'en termes d'emplois, relève le CRISP dans son dernier Dossier ¹.

On l'a vu récemment avec le Plan alcool 2014-2018, non approuvé, ou, il y a plus longtemps, la directive européenne Reach sur l'autorisation et l'évaluation des substances chimiques : entre le projet politique d'origine et les décisions effectivement prises en bout de course, il y a pour le moins des différences. C'est qu'entre-temps, les lobbys sont passés par là. Mais aussi les groupes d'entreprises, ces structures qui regroupent plusieurs sociétés par des liens financiers ou familiaux, sous un centre de décision faitier. L'influence qu'ils exercent sur les décideurs politiques se joue le plus souvent en toute discrétion, ce qui la rend difficile à prouver.

Les syndicats, les organisations patronales, les organisations de défense des consommateurs et les ONG constituent d'autres acteurs économiques. Mais aucun ne dispose de la capacité d'influence qu'affichent les groupes d'entreprises. Ce n'est pas une surprise en soi. Le constat n'en est pas moins questionnant.

Le groupe d'entreprises est un concept que le CRISP porte et suit depuis de nombreuses années. Que recouvre exactement cette notion de groupe d'entreprises ?

Christophe Goethals et Marcus Wunderle : C'est un ensemble d'entreprises qui ont entre elles des liens principalement financiers, via des participations au capital, ou familiaux, ou de simple entente, et qui sont regroupées sous un centre de décision unique. Le plus souvent, ces entreprises s'affichent en tant que groupe, mais ce n'est pas toujours le cas. Voyez le groupe Frère, par exemple. Cela dit, il est vrai que c'est nous qui tranchons, à un moment, pour définir le périmètre de ces groupes. Il arrive que l'on se trompe. On se dispute parfois, dans les familles...

¹ C. GOETHALS, A. VINCENT, M. WUNDERLE, *Le pouvoir économique*, Bruxelles, CRISP, Dossier n° 82, 2013.

N'est-il pas préoccupant que ce concept ne réponde pas à une définition structurelle légale ?

Ce phénomène n'est pas récent : le même constat prévalait il y a vingt ans. L'absence de définition légale des groupes d'entreprises est préoccupante dans la mesure où leur responsabilité juridique, du coup, n'est pas claire. Ce qui pose problème aux pouvoirs publics. Quand ceux-ci doivent sauver des emplois menacés, à qui doivent-ils s'adresser ? C'est aussi un problème pour les travailleurs et les syndicats : la structure à laquelle ceux-ci se réfèrent est toujours l'entreprise dans laquelle ils travaillent alors que le centre de décision est bien souvent ailleurs. C'est que les groupes d'entreprises ont le monde pour terrain, alors que les responsables politiques sont limités à leur territoire. Les premiers sont en outre très souples, alors que les institutions sont plus rigides. Cela dit, certaines filiales locales, comme l'entreprise pharmaceutique brabançonne GSK par exemple, bénéficient d'une assez large autonomie au sein de leur groupe.

Indépendamment des mécanismes légaux, comme la concertation sociale, les groupes d'entreprises disposent d'un pouvoir d'influence hors cadre juridique, écrivez-vous. Comment ce pouvoir s'exerce-t-il ?

Le plus souvent dans la discrétion, voire même sans même devoir l'exercer. Cela peut passer par un chantage à l'emploi, ou à la délocalisation. On sait que certaines entreprises mettent des États ou des régions en concurrence pour obtenir les meilleures conditions économiques possibles. Mais, sauf à s'infiltrer dans les instances de décisions concernées, cette influence est impossible à prouver. Elle peut se concrétiser lors d'un coup de fil ou dans une conversation lors d'un dîner. Les responsables politiques et les dirigeants de groupes d'entreprises ont de multiples occasions pour se croiser.

Il est donc très difficile d'observer ce processus d'influence. Mais on peut, en revanche, observer le résultat. Il serait naïf de croire qu'entre l'intention politique initiale et le texte final, il n'y a pas de concertation des acteurs économiques concernés, ni d'influence. Dans certains secteurs plus régulés que d'autres, comme le secteur bancaire par exemple, on voit bien comment les textes censés réguler ce petit monde par la contrainte perdent peu à peu de leur contenu au fil de leur élaboration. Cela dit, il est normal que le gouvernement concerte les secteurs en amont, pour s'assurer qu'ils sont applicables ensuite. Les groupes d'entreprises n'en restent pas moins les acteurs économiques qui ont le plus d'impact sur la décision politique, bien plus que l'opinion publique, les médias, les syndicats ou les ONG. Mais avec eux, cette influence se voit moins.

Sauf dans certains cas, comme lors du débat sur la directive européenne Reach, par exemple...

Là, c'est du lobbying, exercé par des groupes sectoriels ou des groupes de patrons. Leur influence est visible et se doit de l'être, d'autant plus qu'un lobby doit rendre des comptes à ses membres pour justifier son existence.

L'influence des groupes d'entreprises est-elle problématique, à vos yeux ?

L'influence de certains acteurs économiques pose quand même un problème d'un point de vue démocratique. Car des citoyens n'auront jamais le poids d'un groupe d'entreprises. Cela dit, la logique de profit peut-elle s'articuler avec la logique démocratique ?

En Belgique, le fédéral perd lentement du pouvoir : une partie de ses compétences historiques sont reprises par l'Union européenne, une autre par les Régions. Face à lui, les groupes d'entreprises ont-ils du coup partie gagnée à tous les coups ?

Dans ce Dossier, nous ne parlons pas des PME, très présentes en Belgique. Par rapport à elles, l'État a les moyens de peser et d'orienter des politiques. Elles n'ont pas le poids des groupes d'entreprises. Mais dire que les groupes d'entreprises ont toujours gain de cause n'est pas correct. Disons plutôt qu'ils font en sorte d'orienter la décision en leur faveur. En revanche, un scandale qui éclate, par exemple en matière de santé publique, facilite l'intervention politique et offre une possibilité de régulation. Mais la relation de pouvoir entre États et groupes d'entreprises est toujours asymétrique. Il suffit de voir que certains des premiers ont un chiffre d'affaires supérieur au PIB d'États pour comprendre que leur poids sera toujours supérieur. On n'invente rien en disant cela. Mais le rapport de force entre les deux composantes s'est aggravé avec le temps, au fur et à mesure de l'évolution du contexte économique et de la financiarisation du monde.

Quand régulation il y a, les instances de contrôle chargées de veiller au respect des règles sont le plus souvent soit dépourvues de moyens, soit mises sur pied avec l'aide des entreprises concernées. N'y a-t-il pas là, tout de même, un bras de levier que les pouvoirs publics pourraient davantage actionner en renforçant les outils de contrôle ?

Si. Des efforts pourraient être faits sur ce point et les services de contrôle eux-mêmes le demandent. Mais dès que des procédures de contrôle sont mises en place, les groupes d'entreprises les contournent, par tous les moyens.

L'Union européenne, qui fait la chasse aux cartels et aux ententes sur les prix entre concurrents, impose aux fautifs des amendes inférieures aux bénéfices retirés de l'infraction. Pourquoi ?

Par pragmatisme. L'Union européenne observe une politique de petits pas. Les amendes imposées aujourd'hui sont plus élevées qu'il y a vingt ans, même si elles ne sont toujours pas énormes. L'Union européenne est déjà très contente de les encaisser. Car les entreprises concernées peuvent aussi recourir, là encore, à l'arme du chantage : si les amendes sont trop élevées, elles déclareront la faillite de l'unité en cause... et en rouvriront une autre aussitôt, sans payer.

Selon vos observations, les concessions accordées aux groupes d'entreprises sont-elles davantage le fait d'un certain type de parti au pouvoir ?

C'est difficile à dire car, dans la mesure où on a toujours affaire à une coalition en Belgique, on ne peut jamais dire ce que serait la politique économique d'un seul parti s'il était au pouvoir. Cela dit, si vous observez la politique menée actuellement par le ministre de tutelle, le socialiste Jean-Claude Marcourt, c'est une politique d'aide très active aux entreprises alors que le gouvernement wallon n'est pas de droite. Il y a en Wallonie un consensus pour mener ce type de politique, par réalisme. Le contexte a aussi changé : nous sommes dans une Union européenne qui n'est plus celle de Jacques Delors mais qui a basculé à droite. Notre impression est que le pouvoir politique, tous partis confondus ou presque, a accepté le système économique tel qu'il fonctionne actuellement. Il est d'ailleurs très peu remis en cause. Aucun parti ne remet en question le principe de la croissance économique. Pas même Écolo.

Dans une série de domaines, des concessions ont été faites aux groupes d'entreprises dans le souci de maintenir l'emploi et l'activité économique en Belgique. Or malgré cela, la santé économique du pays est loin d'être florissante. Cela aurait-il été pire sans ces concessions, ou s'agissait-il de bluff de la part des entreprises ?

Il est impossible de dire si la situation aurait été pire sans les concessions faites. Il est vrai aussi que l'on est talonné par l'essoufflement de la croissance. Mais souvent, quand on fait l'évaluation de ce qui a été concédé aux entreprises, deux ou trois ans après les faits, on se rend compte que les responsables politiques ont donné trop.

Cet article a été publié sur : *Levif.be*, 21 janvier 2014.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Christophe GOETHALS, Marcus WUNDERLE (interviewés par Laurence VAN RUYMBEKE), « La discrète influence des groupes d'entreprises sur les politiques », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 21 janvier 2014, www.crisp.be.